



THINK TANK **marie claire**

AGIR POUR L'ÉGALITÉ

POWERED BY CONNECTING LEADERS CLUB



ENGAGEMENTS



THE ART OF TRAINING

1. Le groupe Lefebvre Sarrut, auquel CSP appartient (et donc CSP, mais aussi Dalloz, Francis Lefebvre, et toutes nos filiales françaises et européennes) s'engage à étendre à un mois le congé parental rémunéré du conjoint de la mère lors de la naissance d'un enfant.
2. CSP s'engage à introduire rapidement dans sa formation best seller « Agir en leader » un fil rouge sur le management inclusif et la déconstruction des stéréotypes de genre notamment, et à étendre ce fil rouge à ses formations management et leadership, et développement professionnel.
3. CSP va construire et mettre à disposition gratuitement un module permettant aux entreprises de former leurs salariés.
4. CSP s'engage également à respecter l'équilibre vie privée - vie professionnelle de l'ensemble de ses salariés et à ne pas organiser de réunion tôt le matin ou après 18h.
Si exceptionnellement, la présence d'un(e) salarié(e) est requise en dehors des heures normales de bureau, CSP prendra en charge les éventuels frais de garde d'enfant.

Le groupe Lefebvre Sarrut - et donc CSP - s'engage également à mettre en place un accord de télétravail d'ici la fin 2019 pour permettre à l'ensemble des salariés dont le poste de travail ne nécessite pas une présence continue au bureau de télétravailler au moins un jour par semaine.

Paris, le 18 juin 2019

Aurélie Feld, Présidente, CSP